

« Super quo fuit deliberatum quod fiat unus elephans deferrens turrin in quâ erunt quatuor puelle representantes villam Burgi in quatuor tornellis.

« Quarum prima erit, 1. Bonitas,

« 2. Obediencia,

« 3. Ratio,

« 4. Gracia ¹. »

Il avait été résolu qu'un présent serait fait à Marguerite d'Autriche, mais ce n'est qu'un mois plus tard que le conseil fut saisi de la proposition des syndics. Il fit choix alors d'une médaille d'or. C'était le présent qu'on avait fait, deux fois déjà, à Lyon, à Anne de Bretagne, lors des entrées de la reine dans cette ville : en 1494, avec Charles VIII, et, en 1500, avec Louis XII. C'était aussi une médaille d'or que la ville de Vienne, voulant rendre un double hommage au dauphin Charles-Orland et à sa mère, Anne de Bretagne, avait offerte à cette princesse, à Vienne, en 1494 ².

Le registre des délibérations contient, à la date du vendredi 13 mai 1502, la délibération suivante :

« In dicto consilio fuit loqutum de dono fiendo Illustrissime domine nostre domine Margarite de Austriâ, duchisse Sabaudie, in eius jocundo adventu, quare est.

« Super quo fuit deliberatum quod sibi detur una pecia auri larga, ad modum unius pecie de plombo composite, usque ad pondus centum et quinquaginta ducatorum vel circa. Et fiat ab unâ parte effigies dominorum Ducis et Duchisse et scriptura circonvaque, hec videlicet : — *A Domino factum est istud* ³, et aliâ parte : — *Margarita de Austriâ duchissa Sabaudie*.

« Item fuit datum onus Johanni de Burgo providere cum

¹ Archives de la ville de Bourg, BB 22, folio 133 verso.

² Nous ne connaissons qu'un seul exemplaire de cette belle médaille. Il se trouve au cabinet des médailles de Munich; il est de bronze doré, a 75 millimètres 9/10 de diamètre et pèse 177 grammes 7. — Charles-Orland, fils de Charles VIII et d'Anne de Bretagne, naquit le 10 octobre 1492 et mourut le 6 décembre 1495.

³ Cette légende : *A Domino factum est istud*, se trouve sur des monnaies des ducs de Savoie Philibert I et Philippe II et sur des médailles des ducs Charles II et Philippe II.